Autorisation pour une INTERVENTION PONCTUELLE (une ou deux séances <u>hors EPS</u>) d'une personne extérieure pendant le temps scolaire

L'intervention se déroulera en présence et sous la responsabilité pédagogique de l'enseignant(e).

Au-delà d'une ou deux séances, un projet pédagogique spécifique et une demande d'agrément de l'intervenant sont nécessaires.

Date :	Horaires :		Lieu :				
	Nom – prénom de l'enseignant(e) :						
Classe concernée	Niveau de classe : Effectif :			Effectif :			
	Activité proposée						
Description de	Descriptif de l'intervention						
l'intervention							
	Nom - prénom						
Intervenant(e)	Qualité ou profession			☐ bénévole			
				☐ rémunéré			
Date et signature Signature de Autorisation accordée le							
Date et signature de l'enseignant(e)	l'intervenant(e) qui s'engage à respecter le règlement intérieur de l'école et les consignes de l'enseignant.	Signature de la directrice / du directeur et cachet de l'école :					